



Prélèvement mensualités prêt immobilier clôturé.

Par **karine moreau**, le **03/11/2016 à 10:39**

Bonjour, je viens vers vous car nous avons changé de banque (les documents ont été fait en aout 2016) mais nous savons tous que changer de banque ne se fait pas en un mois. D'une part la nouvelle banque a mal calculé nos pénalités car elle comptait sur le remboursement de la caution solidaire, ce que la SACCEF ne fait pas (déjà là erreur) de ce fait avons nous un recours ou est ce fichu ? (ce que je pense car les documents sont signés et ils vont nous dire qu'il fallait lire avant de signer quoi que ce soit sauf que nous ne sommes pas banquiers et que c'est à eux de nous conseiller sur la procédure), d'autre part l'ancienne banque a traîné un peu à solder le prêt immo car nous avions un petit découvert et ils nous ont dit qu'il fallait le combler d'abord car ils ne pouvaient pas solder un prêt immo sur un découvert même petit ; est-ce normal ? Dernière petite question, j'ai demandé le solde du prêt le 12 octobre, la somme totale pour solder le prêt est sur le compte depuis lundi (car la banquière a tardé à m'informer qu'ils ne pouvaient pas solder avec un découvert), sont-ils dans leur droit de prélever une nouvelle mensualité logiquement prévue le 10 nov. sachant que j'ai fait les démarches aussi vite que prévue ? Merci.

Par **Visiteur**, le **03/11/2016 à 10:53**

Bonjour, Traditionnellement, on s'assure que la position permettra l'opération demandée, or, vous étiez au contraire en rouge ils ont donc différé, mais ils auraient dus vous en avertir. Ils ont 2 solutions pour vous être agréables ...
- Prélèvement de l'échéance de novembre et du capital restant dû, puis une petite restitution en votre faveur des intérêts compris dans l'échéance en question.
- Prélèvement immédiat du restant dû à la dernière échéance. Mais

seront-ils disposés à ce geste commercial, sachant que vous les quittez ?

Par **morobar**, le **03/11/2016 à 10:58**

Bis,
http://www.experatoo.com/droit-de-la-consommation/banque-trompe-dans-penalites_147240_1.htm#.WBSKHv6Qxkg

Par **karine moreau**, le **03/11/2016 à 11:05**

j'attends la suite cette semaine, mais je me disait que, même si cette mensualité était prélevée néanmoins le solde du prêt ne serait plus le même (je m'explique il nous rest à ce jour 155745.14e à régler si la mensualité de novembre est prélevée ce solde sera forcément moins) donc ils devront nous la restituer?
Et puis sachant que c'est la banquière qui a fait trainer les choses par sa non information sur la cloture dun prêt immo ave un découvert quels recours dans ce cas je n'ai aucun documents qui m'en informe et cest à cause de cela que la procédure a trainé.
Fuat il prendre contact avec la médiation ou l'AFUB? ou devons nous subir encore et encore les autorités bancaires?
Bien a vous ;